

# ENTRETIEN AVEC STÉPHANE KERVYN <sup>1</sup>

## Graziella Vella Victor Brunfaut

*L'entretien s'est tenu dans les locaux de K2A, à Saint-Gilles, le 10 septembre 2013, soit deux semaines avant le second examen par la Commission de concertation chargée d'examiner la demande de permis d'urbanisme introduite pour les travaux de transformation des Bains de Forest (réexamen faisant suite à la demande par la Commission d'un avis complémentaire de la Commission royale des monuments et sites, C.R.M.S.). L'attention de la Commission s'est focalisée sur les aspects patrimoniaux du projet, laissant de côté les questions plus directement liées à la nouvelle fonction (les craintes relatives aux potentielles nuisances causées par le parking, avaient été levées par l'architecte dans une note démontrant le caractère « local » de l'équipement proposé).*

### **EL HIKMA : UN PROJET COMPLEXE**

*Pourrais-tu brièvement retracer le processus du projet, les différentes phases par lesquelles vous êtes passés ?*

Le bâtiment des Bains est resté désaffecté de longues années à la suite de la fermeture de la piscine en 1984. Il a ensuite abrité, fin des années 1980, la discothèque *Les Bains*. Cette activité a modifié considérablement l'intérieur du bâtiment – obstruction des fenêtres, banalisation de certains espaces, etc. La discothèque était mal vécue par le voisinage, avec des épisodes d'émeutes, et a fermé ses portes en 1991. Puis un collectif d'artistes,

les *Bains Connective*, s'y est installé, nécessitant de nouvelles adaptations des lieux.

Par la suite, des études ont été réalisées pour envisager la remise en fonctionnement de la piscine. Ces études ont dû être abandonnées à cause de problèmes techniques et financiers, et le bâtiment a été vendu à l'association sans but lucratif (asbl) *El Hikma* en 2008.

L'asbl *El Hikma* s'est adressée aux architectes de K2A dont les bureaux se trouvaient dans la même rue. Il leur fallait, en effet, l'aide d'un architecte pour régler de nombreux problèmes administratifs : malgré toutes ces modifications de programmes et les travaux entrepris, dont je viens de vous parler, du point de vue administratif, le bâtiment est encore aujourd'hui une piscine ! Aucun des occupants précédents n'avait introduit de demande de changement d'affectation.

*Ce projet occupe-t-il une place particulière dans ton parcours d'architecte ?*

Oui, c'est un projet fascinant ! Surtout par sa complexité : comment arriver à concilier toutes les activités portées par l'asbl *El Hikma* (des activités culturelles, éducatives, culturelles, sportives...) sous un même toit, dans un bâtiment magnifique en termes de spatialité et d'histoire. Du point de vue administratif, tout cela est très complexe. Il s'agissait aussi pour nous d'une découverte, la découverte d'une religion et des rites qui l'accompagnent. La complexité du bâtiment vient également de l'imbrication avec l'école communale qui le jouxte, car le bâtiment fait partie d'un seul complexe (école,

gymnase et piscine), conçu vers 1930<sup>2</sup> par l'architecte Charles Riffart [1881-1970, ndlr]. On peut d'ailleurs encore voir les portes qui reliaient les deux bâtiments. L'acte notarial étant flou, la question de ces imbrications ainsi que les impétrants et la copropriété représentent un vrai casse-tête.

## ENTRE NÉGOCIATIONS ET CONCEPTION

*Lors de notre travail, il est apparu assez rapidement que le rôle de négociation propre au métier d'architecte pouvait être exacerbé dans le cadre des projets de mosquées. Nous avons eu sous les yeux des documents, dont une demande de dérogation, adressés à l'administration publique, dans lesquels les arguments de l'architecte n'étaient pas uniquement de nature technique, mais visaient également à défendre la légitimité du projet de mosquée. T'est-il arrivé dans le cadre du projet de El Hikma d'assumer ce rôle de « porte-parole » ?*

À cet égard, il faut d'abord dire que l'asbl *El Hikma* est extrêmement active, depuis le début, par l'organisation de journées portes ouvertes, de fêtes de rue, d'un *Website*... (entre autres, pour la récolte de fonds pour le projet). Mais, aussi, dans des contacts suivis avec les autorités communales. Au niveau de la mission de l'architecte, il s'agit pour le moment de travailler les principes propres à la réaffectation des lieux – relatifs notamment à la mise aux normes, et aux aspects administratifs liés au changement d'affectation – et à sa matérialité architecturale dans sa globalité. S'agissant d'un projet complexe, à cette phase, nous n'avons pas encore abordé tous les détails. Il s'agit plus, aujourd'hui, pour nous, d'avoir une vision d'ensemble afin de

maintenir la cohérence du projet, face à chaque interlocuteur (pompiers, C.R.M.S., etc.).

*Le fait qu'il s'agisse d'un projet de mosquée rend-il les négociations plus sensibles ?*

Dans une demande de permis, il y a beaucoup d'intervenants. Chacun a ses préoccupations spécifiques, quel que soit le type de projet. Prenons, par exemple, les pompiers. Leur préoccupation principale est de pouvoir gérer les flux de personnes et de veiller à la sécurité des occupants en cas de problème. Encore une fois, notre rôle a été d'offrir une vision complète et cohérente du projet tel que nous l'avions esquissé avec *El Hikma* tout en répondant aux demandes des différents intervenants.

## VISIBILITÉ/EXPRESSION : MOSQUÉE OU SALLE DE PRIÈRE ?

*La mosquée n'est pas uniquement un lieu de prière ; c'est également un projet éducatif, social, culturel. Les architectes (mais aussi les étudiants) utilisent souvent dans leurs projets ces fonctions annexes comme espace de transition entre la salle de prière et l'espace public...*

La question ne s'est pas réellement posée, étant donné que le bâtiment est existant et que *El Hikma* l'occupe déjà depuis quelques années.

Effectivement, dans la religion musulmane – et cela, je l'ai appris grâce à ce projet –, on accorde une grande importance au bien-être du corps et de l'esprit, comme un ensemble. Les multiples fonctions « autres » que culturelles permettent plus d'ouverture vers le public.

Je pense, par exemple, aux groupes de « scouts musulmans » que l'asbl a créés. Ce caractère polyvalent est fascinant : l'espace principal est à la fois une salle de prière, un espace collectif privilégié pour certains moments – par exemple, le ramadan –, une salle de conférence...

*Cela nous amène à la question de l'expression de la mosquée, de sa visibilité.*

*Lors de nos différentes rencontres autour des projets des étudiants, les membres de l'association El Hikma et particulièrement l'imam, Sidi-Mohamed Kherroubi, se sont révélés sensibles à l'expression de la mosquée en tant qu'élément singulier. Était-ce un enjeu dans le projet, cela faisait-il partie de la commande ?*

Nous avons mis cette question de visibilité de côté pour le moment, notamment parce que la façade a été en grande partie préservée, elle est répertoriée aux Monuments et Sites, donc on ne peut pas y toucher.

L'élément intéressant du projet à cet égard, c'est que la façade est, pour le moment, opaque ; certains vitrages ont été remplacés dans le passé par du Reglit ou du polycarbonate. Le projet visera à revenir sur une intervention qui se rapproche de la situation d'origine, donnant des vues sur l'intérieur du bâtiment, en créant une « réciprocité » entre intérieur et extérieur. Cela permet du même coup de véhiculer le message qu'on ne travaille que l'intérieur du bâtiment. Il s'agit de faire rayonner les activités vers l'extérieur. Peut-être l'asbl *El Hikma* va-t-elle vouloir tout peindre en doré à l'intérieur, qui sait [sourire] ?

*Les rapports entre les acteurs ont-ils évolué avec le temps, avec la découverte de la complexité du projet ?*

Les autorités communales et, notamment, le bourgmestre actuel, qui était alors échevin de l'Urbanisme, ont toujours été très présents. Les autres acteurs ont été intégrés au projet par nous, chacun avec son regard spécifique – les pompiers, l'école, la C.R.M.S.... C'est un peu comme ces jeux d'enfants, où chacun a la jambe attachée à celle de son voisin : il y a une coresponsabilisation, tous les intervenants se rendent compte de la complexité de la situation et de la nécessité de travailler le projet ensemble.

À propos des rapports entre acteurs, l'anecdote de la cheminée (une haute cheminée de type industriel, en éléments de béton préfabriqués, coincée entre les différentes parcelles mitoyennes) est significative : la commune envisage sa démolition, car elle menace de s'écrouler sur l'école ; les Monuments et Sites apprécieraient sa conservation comme une relique d'une typologie constructive particulière, même si elle est invisible de la rue... Mais on apprend en cours de route qu'elle sert encore : elle permet d'évacuer les fumées de la chaudière de l'école communale via un percement dans un mur mitoyen... et personne n'était au courant !

*Est-ce que l'usage actuel du bâtiment est une inspiration pour vous ?*

Oui, entre autres pour la question de la flexibilité ; on n'est pas habitué à concevoir ça. C'est une contrainte fascinante, mais très complexe. Cela invite à reconsidérer les manières traditionnelles de nommer l'espace.

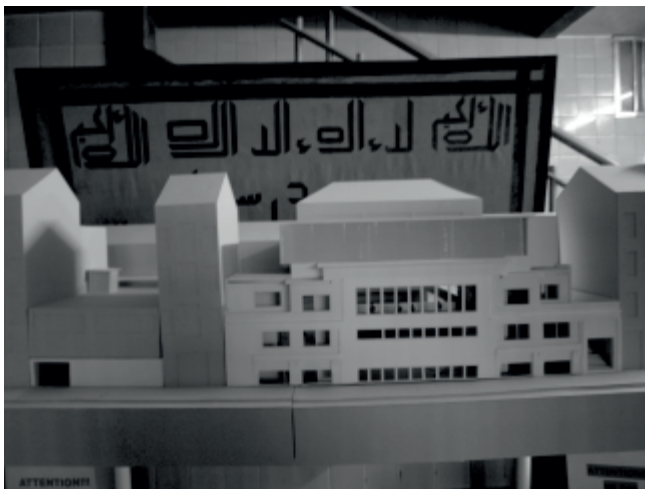


FIG. 27. LA MAQUETTE D'AVANT-PROJET DE K2A POUR LA TRANSFORMATION DES BAINS DE FOREST EN MOSQUÉE, PHOTOGRAPHIE PRISE DANS LES LOCAUX DE EL HIKMA. SOURCE : PHOTOGRAPHIE TDA, 2012.

*Sur la manière de nommer les choses, dans de nombreux cas, les demandes d'autorisation pour les projets de mosquées évitent d'utiliser les termes « lieu de culte ». Cela ne semble pas être le cas pour El Hikma...*

Dans le cas des *Bains*, l'ancienne piscine est définie par le Plan régional d'affectation du sol (PRAS) comme « équipement d'intérêt collectif ». Comme nous ne pouvons pas déroger au PRAS, pour répondre à cette prescription, tout le projet est défini comme « espace culturel ». Ce qui m'attriste, c'est que cela empêche d'affirmer clairement la polyvalence du lieu.

Contrairement aux idées reçues, nous avons eu une grande liberté dans l'aménagement des lieux et la conception architecturale. En effet, outre les demandes spécifiques de l'asbl *El Hikma*, le Coran ne donne que quelques spécifications à respecter : par exemple, la direction des fidèles lors de la prière. Mais il n'y a pas de « charte » à respecter. Du coup, la plupart des paramètres

– la taille, l'usage, la typologie, le style architectural ou même les éléments décoratifs – sont, en principe, à réinterpréter à chaque fois. Dans ce cas-ci, il s'agit notamment de transformer un bassin de natation en un lieu de prière !

1. Architecte en charge du projet de transformation des Bains de Forest en mosquée (Bureau d'architecture K2A).

2. Ndlr : conçu en 1919-1920, achevé en 1947 selon Direction des Monuments et Sites, 2004. *Modernisme, Art déco*, Sprimont, Mardaga : 108.